

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2014-03-03 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 3e jour du mois de mars 2014 à 20:20 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:

Rachel Laflamme, Lina Lacharité, Luc Bessette, Denis Laroche, François Parenteau et Roger Tessier

Madame Julie Yergeau, secrétaire-trésorière est aussi présente.

(14-03-51) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de la conseillère Rachel Laflamme et appuyé par le conseiller François Parenteau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

(14-03-52) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Roger Tessier et appuyé par le conseiller François Parenteau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 3e jour du mois de février 2014 soit accepté tel rédigé.

(14-03-53) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la conseillère Rachel Laflamme et appuyé par la conseillère Lina Lacharité et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 27e jour du mois de février 2014 soit accepté tel rédigé.

(14-03-54) APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller François Parenteau et appuyé par le conseiller Luc Bessette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer suivants, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de mars 2014 soient acceptés et payés.

<i>NO.</i>	<i>BÉNÉFICIAIRE</i>	<i>DESCRIPTION</i>	<i>MONTANT</i>
	Élus municipaux	Rémunération des élus & Allocation de dépenses Janvier- février- mars 2014	5 463.49\$
	Salaire employés	Salaire février 2014	7 602.65\$
6736	Postes Canada	Achat de timbres pour envoi des comptes de taxes 2014	434.60\$
6737	Biblio CQLM	#19506 Contribution municipale 2014	5 724.62\$
6738	Hydro-Québec	Luminaires janvier 2014 et électricité Garage de nov. 2013 à janv. 2014	948.44\$

6739	Prévention Estrie	#5464-5465-5466-5467-5468-5469 Vérification des extincteurs et des lumières d'urgence	594.49\$
6740	Desrosiers Maurice	Achat tracteur CASE-INTER	23 000.00\$
6741	Bell Canada	Téléphones bâtiments municipaux mois février 2014	379.80\$
6742	Proulx Bertrand	Remboursement économie Assurance-emploi taux réduit	56.08\$
6743	Demers Pelletier Inc.	#1050-6 Surveillance de chantier pour les travaux à l'église	1 299.27\$
6744	Eauvy M/N Inc.	#23384 Nettoyeur acide	19.55\$
6745	Laboratoire Environex	#QC32589 Analyses d'eau mois de janvier 2014	78.18\$
6746	Les Équipements De ferme MIRO Inc	2 portes manteaux pour l'église	632.36\$
6747	Équip. Sanitaire Drummond	#295863,296429 Papier à main & produits d'entretien	159.79\$
6748	9195-3620 Québec Inc.	#497 Déneigement patinoire mois février 2014	57.49\$
6749	L'industrielle Alliance	Assurances collectives mois de mars 2014	616.22\$
6750	Julie Yergeau	Remboursement frais de déplacement & Économie assurance-emploi taux réduit	121.02\$
6751	Marché O'Brien	#1031,#1053 Quincaillerie pour église & Centre communautaire	62.46\$
6752	Mégaburo	#-0915166,-0916199 Lecture photocopieur & encre pour imprimante	83.80\$
6753	Monty Coulombe	#75565 Entente de service annuelle	574.88\$
6754	CHÈQUE ANNULÉ		
6755	MRC de Drummond	Mutations janvier, charges en inspection, papeterie, versement Réfection rôle & quote-part	11 569.77\$
6756	Petite Caisse	Renflouement petite caisse / Timbres et frais de poste	175.55\$
6757	RGMR Bas St-François	Quote-part mars 2014	4 000.00\$
6758	Roger Tessier	Remboursement frais de déplacement / tracteurs	531.49\$
6759	Rona	#298538-1,299456-1,300183-1 Quincaillerie pour école	73.89\$
6760	SAAQ	Immatriculation tracteur	512.06\$
6761	Chemin de Fer St-Laurent & ATL	#EF21257 Passage à niveau mois de janv. à mars 2014	2 049.51\$
6762	Telus	Frais de cellulaire mois février 2014	66.34\$
6763	Terrien Audrey	Naissance 2013	150.00\$
6764	Thivierge Line	Remboursement économie assurance-emploi taux réduit	33.51\$
6765	Ultramar Limitée	#774545,774546,774547,774607 Huile à chauffage bâtiments	3 241.71\$
6766	Ville de Drummondville	#1781 Versement supralocal	1 519.68\$
6767	Visa Desjardins	Essence camion, Essence pour souffleuse, Produits d'entretien & sous-chaise maternelle	252.86\$
6768	Vitrierie Baril 2001 Inc.	#055449 Thermos local de la patinoire	421.90\$
6769	Excavation André Provencher Enr.	5 ^e versement déneigement des stationnements	1 494.68\$
6770	Excavation Yergeau Enr.	#3649 /4 ^e versement déneigement des chemins d'hiver	19 670.75\$
6771	William Boyce	4 ^e versement entretien patinoire	625.00\$

6772 Construction Certificat #1/Paiement progressif 50 882.30\$
Benoit Moreau Travaux église

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT NO. 355

La secrétaire-trésorière dépose un rapport des dépenses autorisées selon le règlement numéro 355.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES AYANT FAIT UN DON DE 100\$ ET PLUS AUX CANDIDATS

Les candidats n'ont reçu aucun don de 100.\$ et plus lors de la campagne électorale de novembre 2013.

(14-03-55) DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière est tenue de préparer, en février de chaque année, la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales afin de la présenter au Conseil;

Proposé par: Denis Laroche

Appuyé par: Luc Bessette

IL EST RÉSOLU d'accepter le dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales sur lesquelles sont dues des taxes portant sur les années 2012 et 2013 conformément à l'article 1022 du Code municipal, dont un document est joint en annexe « A » à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-03-56) VENTE DES IMMEUBLES

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière, si elle reçoit l'ordre du Conseil, doit transmettre, avant le 6 mars 2014 au bureau de la MRC de Drummond les noms des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales des années 2012 et antérieurs;

Proposé par: Denis Laroche

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre envoie la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales relativement à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes au bureau de la Municipalité Régionale de Comté de Drummond qui sont suivants :

matricule : 49020-8662-70-2015
#lot(s)/ Cadastre : 705-P / Canton de Wickham
Taxes municipales : 119.63\$
(comprenant frais & intérêts)

matricule : 49020-8960-66-2868
#lot(s)/ Cadastre : 1051-P / Canton de Durham
Taxes municipales : 77.80\$
(comprenant frais & intérêts)

matricule : 49020-8960-77-9047
#lot(s)/ Cadastre : 1047-3 / Canton de Durham
Taxes municipales : 77.80\$
(comprenant frais & intérêts)

matricule : 49020-8858-97-5008
#lot(s)/ Cadastre : 1082P, 1082-2, 1082-3, 1083-1, 1083-2, 1083-3
/ Canton de Durham
Taxes municipales : 4 313.61\$
(comprenant frais & intérêts)

Que des frais de 35.\$ par fiche sont exigés pour couvrir les frais de postes et administratifs;

Que soit enlevé de la vente pour taxes les propriétés dont les taxes des années 2012 et antérieures seront payées avant la date limite fixée par la MRC de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-03-57) PERSONNE AUTORISÉE / VENTE DES IMMEUBLES

CONSIDÉRANT la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes aura lieu le 12 juin prochain;

CONSIDÉRANT que la municipalité a des propriétés qui sont envoyées en vente pour les taxes;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU de désigner Monsieur Denis Laroche, conseiller, comme personne autorisée à enchérir sur les propriétés du territoire de la municipalité de Lefebvre en vente pour les taxes;

Il est également résolu que l'enchère ne dépasse pas le montant couvrant les taxes et les frais.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-03-58) DEMANDE DE SUBVENTION PIQM

CONSIDÉRANT que la municipalité a acquis l'église en juin 2012 pour la somme symbolique de 1.\$;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de l'église en centre multifonctionnel ;

CONSIDÉRANT le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) et son volet 5 concernant la réfection et construction des infrastructures municipales;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU qu'une demande soit faite au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour une subvention relative au projet de l'aménagement du centre multifonctionnel ;

Que le projet du CENTRE MULTIFONCTIONNEL est autorisé par le conseil municipal et que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet ;

Que Madame Julie Yergeau, directrice générale de la municipalité, agisse comme interlocutrice et soit autorisée, au nom de la Municipalité de Lefebvre, à signer tous les documents nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-03-59) MANDAT INGÉNIEUR / TRAVAUX À L'ÉCOLE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater un ingénieur pour les travaux de rénovations intérieures à l'école ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme d'ingénieurs WSP ;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre accepte l'offre de services professionnels en ingénierie de WSP pour les travaux de rénovations intérieures à l'école au montant de sept mille cinquante dollars (7 050.\$) plus les taxes ;

Qu'une somme de huit mille deux cents dollars (8 200.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (03-310-09-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-03-60) NIVELLEMENT DES CHEMINS

CONSIDÉRANT que les chemins en gravier doivent être nivelés au printemps et à l'automne afin de maintenir une meilleure qualité du réseau routier;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 20 février 2014 de «Jean-Pierre Carpentier Enr.» en ce qui concerne le nivellement des chemins;

Proposé par: Denis Laroche

Appuyé par: Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre engage «Jean-Pierre Carpentier Enr. » pour effectuer le nivellement des chemins municipaux au taux horaire de quatre-vingt-dix-neuf dollars (99.\$/heure) plus taxes et les frais de transport pour l'année 2014;

Que «Jean-Pierre Carpentier Enr.» chargera une indexation pour le carburant si le prix du litre dépasse 1.75\$ taxes comprises;

Que ces sommes soient prises dans le poste budgétaire (02-320-00-521).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-03-61) CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire effectuer l'épandage de l'abat-poussière sur ses chemins de gravier;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des prix pour le chlorure de calcium liquide de 35% à deux entreprises, soit :

Calclo Inc. : 0.299\$ / litre
Somavrac Inc. : 0.315\$ / litre

Proposé par: François Parenteau

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre fasse l'achat de chlorure de calcium liquide 35% de la compagnie "Calclo Inc." au coût de 0.299\$/ litre plus taxes incluant le transport et l'épandage, soit une quantité approximative de 32 000 litres;

Que l'épandage du chlorure de calcium liquide soit prévu pour le début de juin prochain;

Qu'une somme de onze mille cent dollars (11 100.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans les postes budgétaires (02-320-00-629) et (02-320-00-649).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-03-62) ENTENTE DE SERVICES POUR LA PRISE D'ANALYSES D'EAU AVEC LA MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Wickham nous offre le service de la prise des analyses d'eau à un tarif forfaitaire de 30\$ plus les frais de déplacements pour prélever deux échantillons d'eau (école et centre communautaire) et ce, aux deux semaines;

CONSIDÉRANT que ce tarif soit indexé de 2 % annuellement à compter du 1^{er} janvier 2015;

Proposé par : Luc Bessette

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre accepte l'entente de services pour la prise d'analyses d'eau proposé par la Municipalité de Wickham avec le tarif forfaitaire de 30\$ plus les frais de déplacement pour prélever deux échantillons d'eau et un indexation établit à 2% annuellement à compter du 1^{er} janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-03-63) ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT que l'ordinateur du comptoir de prêt de la bibliothèque municipal n'est plus adéquat pour le travail à effectuer;

CONSIDÉRANT que les erreurs occasionnées par la lenteur de l'ordinateur ayant déjà 10 ans rendent la tâche ardue aux bénévoles;

CONSIDÉRANT l'offre de service de CPU pour un nouvel ordinateur, une installation et une configuration;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre fasse l'achat du nouvel ordinateur pour la bibliothèque;

QUE CPU fournisse l'équipement informatique et fasse l'installation et la configuration de celui-ci;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de deux mille dollars (2 000.\$), pris dans le poste budgétaire (03-310-13-000) et affecté dans le poste budgétaire (03-310-05-000) EQUIPEMENT INFORMATIQUE :

(03-310-05-000) 2 000.\$ pris dans le poste budgétaire
(03-310-13-000)

Qu'une somme de deux mille dollars (2 000.\$) soit allouée pour cette dépense prise dans le poste budgétaire (03-310-05-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-03-64) ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE / OBV YAMASKA

CONSIDÉRANT que la municipalité fait partie du bassin versant de la Yamaska;

CONSIDÉRANT l'assemblée générale annuelle de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) suivi d'une conférence qui aura lieu le 20 mars prochain à Acton Vale;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que Monsieur Roger Tessier, conseiller, participe à la conférence de l'OBV Yamaska;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement des frais d'inscription au montant de quinze dollars (15.\$) pris dans le poste budgétaire (02-110-00-310);

Qu'une somme de vingt-cinq dollars (25.\$) soit allouée pour les frais de déplacement, pris dans le poste budgétaire (02-110-00-310).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-03-65) MARCHÉ DE NOËL

CONSIDÉRANT la demande de Madame Maryse Yergeau de tenir un marché de Noël le 8 novembre 2014 dans une salle accessible à tous;

CONSIDÉRANT que ce marché de Noël viserait à faire connaître des artisans;

CONSIDÉRANT que les artisans peuvent exposer les œuvres et vendre leurs créations;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU par le conseil d'autoriser la tenue d'un Marché de Noël le 8 novembre prochain dans le bâtiment de l'église au coût de 100.\$ pour la location de la salle;

Que les profits, s'il y a lieu, soient remis à des organismes de la municipalité;

Que Madame Maryse Yergeau soit responsable de cette activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-03-66) AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la Jonquille, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat ;

CONSIDÉRANT QUE la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la Jonquille, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. » ;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la Jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises ;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal de Lefebvre de décréter le mois d'avril Mois de la Jonquille;

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

INVITATION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC: Mardi 18 mars 2014 à 18h00

Le maire ou son représentant a été invité à participer à une rencontre organisée par la Sûreté du Québec concernant la sécurité routière.

(14-03-67) DOSSIER ÉQUIPEMENTS DE VOIRIE

CONSIDÉRANT que la municipalité a acheté un tracteur usagé et qu'il nécessite certains entretiens avant d'être utilisé;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal d'autoriser un montant de cinq mille dollars (5 000.\$) pour les frais d'entretien du nouveau tracteur, pris dans le poste budgétaire (02-320-01-515) ;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de 5 000.\$, pris dans le poste budgétaire (03-310-13-000) et affecté dans le poste budgétaire (02-320-01-515) :

(02-320-01-515) 5 000.\$ pris dans le poste budgétaire
(03-310-13-000)

Que les dépenses pour l'achat de pièces, de peinture et de main d'œuvre soient autorisées et prises dans le poste budgétaire (02-320-01-515).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(14-03-68) DEMANDE D'UTILISATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE /
COMITÉ DES LOISIRS DE LEFEBVRE**

CONSIDÉRANT la résolution numéro (13-07-148) DEMANDE D'UTILISATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE / COMITÉ DE LA FÊTE NATIONALE À LEFEBVRE passée et adoptée le 8 juillet 2013 ;

CONSIDÉRANT que le Comité des Loisirs de Lefebvre demande à la municipalité le droit d'utiliser le centre communautaire 4 fois par mois afin d'organiser des activités pour le financement du comité ;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que le conseil accepte que le Comité des Loisirs de Lefebvre utilise le centre communautaire gratuitement 4 fois par mois, soit les samedis pour organiser des activités de financement ;

Que le comité soit responsable du ménage après chaque utilisation de la salle ;

Que cette autorisation soit valide seulement pour le Centre Communautaire, situé au 193, 10^e rang à Lefebvre et ce jusqu'au 24 juin 2014 ;

Que la municipalité se réserve le droit de faire la location du Centre Communautaire à un autre tiers et avise le Comité des Loisirs de Lefebvre au moins 7 jours avant;

Que la résolution (13-07-148) soit abrogée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(14-03-69) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC
2014**

CONSIDÉRANT que le Comité des Loisirs de Lefebvre organise la Fête nationale 2014, soit les 23 et 24 juin prochain;

CONSIDÉRANT que les organisateurs demandent une aide financière à la municipalité;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU par le Conseil municipal de Lefebvre qu'une somme de deux mille dollars (2 000.\$) soit autorisée comme une aide financière;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le versement le 1^{er} juin 2014 de l'aide financière au montant de 2 000.\$ au Comité des Loisirs de Lefebvre, pris dans le poste budgétaire (55-161-00-002).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-03-70) FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2014

CONSIDÉRANT que le Comité des Loisirs de Lefebvre est à organiser la Fête nationale du Québec 2014 qui se déroulera sur les terrains de la municipalité les 23 et 24 juin prochain;

CONSIDÉRANT que ce comité demande que la municipalité mette à leur disposition les tables et les chaises du Centre Communautaire pour les festivités de la Fête nationale du Québec ainsi que le bâtiment de l'école;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre autorise que les activités de la Fête nationale se déroulent sur ses terrains;

Que le bâtiment de l'école soit à la disponibilité du comité pour cette activité mais pas accessible aux personnes présentes à la fête étant donné que des toilettes seront disponibles à l'extérieur;

Que le Conseil accepte de fournir les tables et les chaises du Centre Communautaire pour cette journée;

Que le comité organisateur soit responsable de tous bris ou vols concernant les chaises, les tables et la salle de l'école;

Que le Comité des Loisirs de Lefebvre doit détenir une assurance responsabilité de 2 000 000\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-03-71) PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES / FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2014

CONSIDÉRANT que le Comité des Loisirs de Lefebvre organise des journées de festivités les 23 et 24 juin 2014 pour la Fête nationale du Québec qui aura lieu sur les terrains de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le Comité des Loisirs de Lefebvre doit faire une demande de permis de réunion pour la vente de boisson alcoolisée à l'extérieur;

CONSIDÉRANT que cette demande de permis de réunion pour la vente de boissons alcoolisées à l'extérieur doit être autorisée par une résolution de la Municipalité de Lefebvre;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité de Lefebvre autorise le comité organisateur à faire une demande de permis de réunion pour la vente de boissons alcoolisées à l'extérieur à l'occasion de la Fête nationale du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-03-72) FEUX D'ARTIFICE / FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2014

CONSIDÉRANT qu'il y aura des feux d'artifice pour la Fête nationale du Québec qui se dérouleront soit le 23 juin 2014;

CONSIDÉRANT qu'il est préférable que le service incendie de Durham Sud soit sur place lors des feux d'artifice;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la municipalité autorise la tenue de feux d'artifice pour souligner la Fête nationale du Québec avec les conditions suivantes :

- Garder en tout temps un artificier certifié en charge de ces feux;
- S'assurer qu'un équipement approprié soit sur les lieux afin de prévenir tout danger d'incendie
- Suivre toutes les mesures sécuritaires stipulées au volume *Le Manuel de l'Artificier* de la Division des Ressources;
- Utiliser les feux d'artifice uniquement aux endroits et dans les circonstances prévues et autorisées par le coordonnateur à l'incendie, un capitaine ou un lieutenant de la brigade des pompiers qui dessert la municipalité;
- *L'artificier doit détenir une assurance responsabilité de 2 000 000.\$ et doit en fournir une copie à la municipalité.*

Que la tenue des feux d'artifice soit conforme à tous les règlements en vigueur au moment de l'évènement;

Que le Conseil municipal de Lefebvre demande au service incendie de Durham Sud d'être présent pour l'activité des feux d'artifice à la Fête national du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

- Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François : Procès-verbal du 27 janvier 2014
- MRC de Drummond : Procès-verbal du 15 janvier 2014
- MRC de Drummond : Proposition d'optimisation des communications / Sécurité incendie
- Ministère des Transports : Demande d'accès à une route relevant du ministère des Transports en vue de développements résidentiel, commercial ou industriel

(14-03-73) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par le conseiller Luc Bessette et appuyée par le conseiller Roger Tessier à 22:00 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Signé: _____
Claude Bahl, maire

Signé: _____
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière